S.CHARRON, Assistante de service sociale, Action sociale en faveur des élèves <u>Permanence</u> le lundi au collège.

Objet : Information sur les aides financières (fonds sociaux) du collège

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un dossier de demande de soutien financier par les fonds sociaux du collège.

Cette aide financière exceptionnelle peut être sollicitée pour toutes les dépenses liées à la scolarité de votre enfant comme la cantine, les sorties pédagogiques, les fournitures scolaires, etc...

Vous pouvez en bénéficier, que votre enfant soit boursier ou non.

N'hésitez pas à contacter le gestionnaire de l'établissement qui me transmettra votre appel ou vos coordonnées.